

Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont Compte-rendu du 5 novembre 2019

Présents :

Collège des élus		Structure	Présent	Donne mandat
ACCART	Michel	Syndicat des eaux de la vallée du Gy et de la Scarpe		
AUDEGOND	Mickaël	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Wailly	X	
BAILLEUL	Alain	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois		
BERNARD	Marie	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de La Cauchie	Excusée	
BLOCQUET	Yves-Marie	Association des Maires du Nord, Adjoint au maire de Courchelettes	X	
COTTIGNY	Jean-Louis	Conseil Départemental du Pas-de-Calais		
DELCOUR	Jean-Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Acq	X	
DESAILLY	Jean-Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Aubigny-en-Artois	X	
DEFACHELLE	Nicolas	Communauté urbaine d'Arras	Excusé	Jacques PATRIS
FONTAINE	Jean-Paul	Communauté d'Agglomération du Douaisis		
GEORGET	Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Vitry-en-Artois		
LACROIX	André	Communauté de Communes Osartis-Marquion	Excusé	
LIBESSART	Bernard	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Montenescourt	X	
MERLIER-LEQUETTE	Sophie	Conseil Régional Hauts-de-France	X	
NORMAND	Arnold	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Roeux	X	
PATRIS	Jacques	Communauté urbaine d'Arras	X	
PHILIPPE	Alain	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Gouves	X	
POIRET	Christian	Conseil Départemental du Nord		
RAOULT	Paul	Noréade	Excusé	
SEROUX	Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Haute-Avesnes	Excusé	Damien BRICOUT
SPAS	Thierry	Association des Maires du Pas-de-Calais, Conseiller municipal d'Arras	X	
BRICOUT	Damien	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	X	
VANDEWOESTYNE	Martial	Association des Maires du Nord, Maire de Lambres-lez-Douai	Excusé	

Collège des usagers		Structure	Présent	Donne mandat
BARBIER	Gérard	UFC-Que choisir	Excusé	Georges SENECAUT
BAYLE	Olivier	Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy	Excusé	
BRISSET	Hubert	Chambre d'agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais	X	
de GUILLEBON de RESNES	Christophe	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais	Excusé	Hubert Brisset
DECARSIN	Philippe	Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy		
COPIN	Didier	Chambre de Commerce et d'Industrie Hdf		
JOALLAND	Claudine	Conservatoire d'espaces naturels NPDC	Excusée	
HOUBRON	Pierre	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais		
FORGEREAU	Pierre	Veolia Eau		
SENECAUT	Georges	Association Nord-Nature Arras	X	
DUHANEZ	Bernard	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais	X	

Collège de l'Etat		Structure et fonction	Présent	Représenté
LALANDE	Michel	Préfet du Nord - Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie		
SUDRY	Fabien	Préfet du Pas-de-Calais	Excusé	Pouvoir à la DDTM 62
MOTYKA	Vincent	DREAL Hauts-de-France, directeur régional	Excusé	
DEWAS	Matthieu	DDTM 62, directeur départemental	X	Julien JEDELE
GALTIER	Bertrand	Agence de l'Eau Artois-Picardie, directeur général	X	Patricia LEFEVRE
GRALL	Jean-Yves	Agence régionale de santé, directeur régional		
ROCHET	Benoît	Voies Navigables de France, directeur territorial	X	Lionel LOMBARDO

Etaient également présents

- Grimonie BERNARDEAU, animatrice du SAGE Scarpe amont ;
- Marc GROBELNY, Directeur du pôle Aménagement Réseau Environnement, Douaisis agglomération ;
- Jean-Paul MONTAIGNE, Noréade (SIDEN SIAN) ;
- Ludivine PICKAERT, Noréade (SIDEN SIAN) ;
- Amaury GERNEZ, membre du panel citoyen ;
- Serge FRANCOIS, membre du panel citoyen ;
- Nadège LE GENTIL, membre du panel citoyen ;
- Raymond VENDEVILLE, membre du panel citoyen.

Ordre du jour

1. Validation du document de scénarios alternatifs
2. Présentation de l'analyse économique des scénarios
3. Présentation de l'évaluation environnementale des scénarios
4. Discussion des alternatives et choix de la stratégie

Les diaporamas présentés en séance sont joints au présent compte rendu.

Synthèse des échanges

1. Validation du rapport de scénarios alternatifs

Les scénarios alternatifs ont été présentés en CLE élargie le 2 octobre 2019 et quelques ajustements du document ont été réalisés suite aux remarques.

La chambre d'agriculture indique qu'une rencontre a eu lieu avec le président de la CLE et les services de l'Etat pour aborder le sujet de l'encadrement des prélèvements. Il est précisé qu'une étude en cours de l'Agence de l'eau permettra d'apporter des éléments scientifiques pertinents pour le futur travail de la CLE et qu'il serait pertinent d'attendre les résultats de cette étude avant de statuer sur la nécessité d'un encadrement des prélèvements.

Les services de l'Etat confirment qu'en phase d'écriture du SAGE des éléments plus précis devraient être à disposition grâce à cette étude.

Plusieurs acteurs insistent sur l'importance de la sensibilisation des usagers aux économies d'eau, surtout les particuliers (les prélèvements destinés à l'eau potable sont majoritaires). Ces mesures sont présentes dans les scénarios mais la stratégie insistera bien sur ces points.

VNF n'a pas pu consulter le document de scénarios à temps et en discuter, et s'abstiendra donc pour les différents votes. Une note sera transmise courant novembre sur les scénarios alternatifs et les choix stratégiques.



Le document de scénarios alternatifs est validé à l'unanimité à l'exception de VNF qui s'abstient.

2. Présentation de l'analyse économique

Yann Le Bihen du bureau d'étude SCE présente les méthodes ayant permis de chiffrer les différents scénarios et mesures et d'estimer les bénéfices économiques potentiels résultant de la mise en œuvre du SAGE.

Il est souligné que les chiffrages sont des ordres de grandeur et qu'il ne s'agit pas d'établissement de budget. Les éléments présentés sont des coûts moyens. La détermination des bénéfices marchands et non marchands et l'analyse coût bénéfice doivent également être manipulées avec précaution, et être vues comme de simples éléments d'aide à la décision.

Le dimensionnement prévisionnel en moyens humains (équivalents temps plein) est également présenté, plus de la moitié serait de nouveaux postes à créer.

Il n'y a pas de remarque particulière.

Il est demandé si les coûts évités en matière de risques naturels (dommages dus aux inondations, etc.) ont été pris en compte. Le bureau d'étude ne les a pas intégrés car les inondations fluviales sont assez rares sur le périmètre, mais il existe des références dans l'étude hydraulique en cours qui seront intégrées à l'analyse économique.

3. Présentation des éléments d'évaluation environnementale

Olivier Chopin, du bureau d'étude Auddicé environnement, explique que le travail d'évaluation environnementale permet de s'assurer que les mesures proposées dans la stratégie du SAGE n'ont pas d'effet négatif sur les autres compartiments de l'environnement et qu'il n'y a pas de mesures aux effets antagonistes.

Parmi les quelques points à retenir :

- Vigilance quant aux impacts potentiels des retenues collinaires (baisse de l'infiltration des eaux, impact paysager, etc.).
- Vigilance quant aux travaux de désimperméabilisation des sols et d'infiltration des eaux pluviales pour les surfaces telles que les parkings ou la voirie, sur les secteurs où la nappe est subaffleurante : il y a des risques de transferts de polluants.
- Vigilance quant au développement de la navigation sur le canal et des impacts potentiels sur la biodiversité.

Il n'y a pas de remarques.

4. Choix stratégiques

Justine Richard, du bureau d'étude Geo-Hyd rappelle que les différents scénarios sont déclinés par enjeux en orientations et en mesures.

Les orientations consensuelles, qui ont été présentées à la CLE d'octobre, ne seront pas rediscutées et intégrées telles quelles dans la stratégie.

Les membres de la CLE sont invités à se positionner sur les mesures déclinées en plusieurs scénarios afin de constituer la stratégie.

Orientation 1 = Economiser et limiter les besoins en eau – *consensuel, non discuté*

Orientation 2 = Améliorer les connaissances et le suivi – *consensuel, non discuté*

Orientation 3 = Encadrer les prélèvements

Volumes prélevables

Le bureau d'étude rappelle que les volumes prélevables concernent tous les usages et qu'il ne s'agit pas de baisser les prélèvements actuels, mais de les encadrer, afin d'anticiper de potentiels déséquilibres.

Plusieurs points sont débattus :

- Que se passe-t-il si le plafond des volumes prélevables est atteint mais qu'une nouvelle activité souhaite s'installer ? S'il l'on souhaite à tout prix augmenter les volumes prélevés mais que le plafond de volumes prélevables est atteint, il faut réviser le SAGE.
- Comment et par qui seraient définis ces volumes et leur répartition ? Une étude quantitative menée par l'Agence de l'eau sur l'ensemble du bassin Artois Picardie permettra de mieux connaître les volumes disponibles dans la nappe sur l'emprise du SAGE. Cela pourra constituer un socle pour le

travail de détermination des volumes prélevables. Ce sera la CLE qui définira et validera les volumes prélevables et leur répartition, en concertation avec les acteurs du territoire ;

- Comment prendre en compte les prélèvements destinés à l'industrie via le réseau d'eau potable ? Il faudra avoir une vigilance particulière sur ce point au moment de l'écriture du SAGE ;
- Certains membres de la CLE soulignent le risque d'une limitation de l'accès à la ressource pour le développement économique, les collectivités étant en concurrence pour attirer les entreprises. D'autres estiment que la protection de la ressource doit rester la priorité et qu'il est nécessaire de changer de paradigme : le développement territorial doit s'adapter à la ressource disponible et non l'inverse ;
- Il est important de mettre l'accent sur la limitation des consommations destinées à l'eau potable, premier usage de l'eau sur le bassin ;
- Il ne faut pas confondre la gestion de crise (arrêtés sécheresse, entraînant des restrictions d'usage) et gestion structurelle de la ressource (par exemple : définition de volumes maximum prélevables) qui vise justement à éviter le déclenchement de restrictions en respectant un équilibre global.



La CLE souhaite garder la possibilité de fixer des volumes prélevables une fois que les résultats de l'étude de l'Agence de l'eau seront connus, sans pour autant s'engager dès maintenant. Les volumes maximum et leur répartition seront discutés pendant l'écriture des documents du SAGE (PAGD et règlement).

(18 pour, 0 contre, 1 abstention)

Encadrement du développement de l'irrigation

Un focus spécifique est réalisé sur le sujet du développement de l'irrigation. Le bureau d'étude précise que ce focus ne vise pas à stigmatiser un usage plus qu'un autre (chaque usage sera encadré par les volumes prélevables) mais à s'intéresser à un usage en pleine mutation, en particulier avec les impacts attendus du changement climatique.

Différents points sont discutés :

- Le manque de marge de manœuvre pour l'irrigation quand elle est requise par les cahiers des charges des agro-industriels ;
- Le sujet du stockage de l'eau, qui devrait être limité à des retenues de type « collinaire » et non pas remplies par pompage hivernal ;
- Le développement de solutions alternatives (réutilisation eaux usées, eaux de process industriels, etc).



La CLE se positionne pour un mix entre les 3 scénarios proposés : encadrement du développement de l'irrigation dans la limite des volumes prélevables ; mise en place d'une gestion collective des prélèvements d'irrigation (sans forcément passer par un organisme unique de gestion collective, mais en se basant, par exemple, sur ce qui est fait dans les wateringues) ; travail sur des systèmes de cultures plus efficaces face à la sécheresse ; réflexions sur le stockage d'eau et les méthodes d'irrigation alternatives (réutilisation d'eau...).

(18 pour, 0 contre, 1 abstention)

Orientation 4 = Favoriser la recharge des nappes – consensuel, non rediscuté

Orientation 5 = Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion

Des scénarios d'organisation pour la coordination des actions de lutte contre l'érosion, mettant en avant les EPCI et/ou la structure porteuse du SAGE, avaient été proposés, issus des discussions en commissions thématiques. Un scénario intégrant également l'échelon communal a été ajouté suite aux discussions de la CLE d'octobre.

La communauté de communes des Campagnes de l'Artois fait remarquer qu'elle n'a pas la compétence érosion et donc qu'en l'état, les communes doivent être associées.

Un mail du département du Pas de Calais alerte néanmoins sur l'intégration de cet échelon communal en soulignant que les communes n'ont souvent pas les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions de lutte contre l'érosion. Il est important d'être ambitieux sur cette thématique et cela suppose d'identifier des maitrises d'ouvrage fortes.



La CLE souhaite que la gouvernance de la thématique érosion soit réalisée en collaboration entre la structure porteuse du SAGE, les EPCI et les communes. Cette stratégie devra néanmoins être plus détaillée par la suite, afin de bien cibler le rôle de chaque structure / collectivité dans la coordination et la mise en œuvre des actions.

(17 pour, 0 contre, 2 abstentions)

Orientation 6 = Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires – consensuel, non rediscuté

Orientation 7 = Améliorer les pratiques agronomiques

Accompagner les agriculteurs pour l'adaptation des pratiques en vue de limiter l'érosion

Ces mesures sont décrites comme une vraie politique publique d'accompagnement du monde agricole. Les membres de la CLE souhaitent l'ambition maximale sur ce sujet.



La CLE souhaite le cumul des 3 scénarios proposés, soit un accompagnement technique des exploitants, un accompagnement financier et une stratégie foncière sur les secteurs le plus sensibles à l'érosion.

(18 pour, 0 contre, 1 abstention)

Favoriser le maillage des assolements

Les membres de la CLE pensent qu'il serait difficile d'avoir une carte des secteurs sensibles sur lesquels encadrer les pratiques agricoles. Ils ne sont pas favorables à cette proposition.



La CLE retient le scénario d'incitation à la mise en place de concertations sur les assolements mais ne plébiscite pas le scénario réglementaire.

(18 pour, 0 contre, 1 abstention)

Orientation 8 = Mieux gérer les eaux pluviales – consensuel, non rediscuté

Orientation 9 = Gérer le risque inondation dans une logique inter-bassin



La CLE souhaite la mise en place d'une structure de coopération inter-SAGE, dont l'organisation serait relativement informelle (pas d'EPTB). Il peut s'agir d'une commission inter-SAGE.
(15 pour, 0 contre, 4 abstentions des services de l'Etat)

Orientation 10 = Limiter les pressions liées à l'assainissement – consensuel, non rediscuté

Orientation 11 = Limiter les pressions diffuses agricoles

Les membres de la CLE débattent sur le rôle de l'outil SAGE sur le sujet des filières et l'économie agricole. Il est rappelé que le SAGE peut édicter des recommandations et que les membres de la CLE peuvent porter un message « politique » au sein d'autres instances. La restauration de la qualité des eaux est un enjeu fort du territoire, et les agriculteurs ont fait remonter en ateliers la nécessité de travailler sur les filières et de dialoguer avec les agro-industriels pour espérer des évolutions de pratiques importantes.



La CLE vote en majorité pour le cumul des 3 scénarios proposés, soit un accompagnement technique des exploitants, un travail sur les filières et une stratégie foncière.
(13 pour, 3 contre, 3 abstentions)

Orientation 12 = Amélioration des connaissances et communication – consensuel, non rediscuté

Orientation 13 = Poursuivre les actions de restauration des rivières – consensuel, non rediscuté

Orientation 14 = Préserver les abords de cours d'eau – consensuel, non rediscuté

Orientation 15 = Amélioration et échanges des connaissances naturalistes – consensuel, non rediscuté

Orientation 16 = Organiser la gestion du canal

VNF rappelle le quasi-arrêt de l'activité de navigation sur le canal et son souhait de rétrocéder ce canal qui n'est plus prioritaire en termes d'interventions.



La CLE souhaite que la stratégie mentionne la nécessité de réfléchir à l'organisation la gestion du canal, mais les implications financières d'une rétrocession sont telles qu'il semble plus judicieux de reporter ces débats à l'année 2020, post élections.
(15 pour, 0 contre, 4 abstentions des services de l'Etat)

Orientation 17 = Un canal ensauvagé à préserver – consensuel, non rediscuté

Orientation 18 = Encadrement des usages sur le canal – consensuel, non rediscuté

Orientation 19 = Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe canalisée



La CLE plébiscite le scénario intermédiaire (et réglementaire) : il s'agit de maintenir l'ensemble des écluses pour préserver le potentiel de navigation, et de rétablir la continuité écologique par le biais d'aménagements (passes à poissons ...) couplés aux projets de microcentrales électriques sur les écluses.

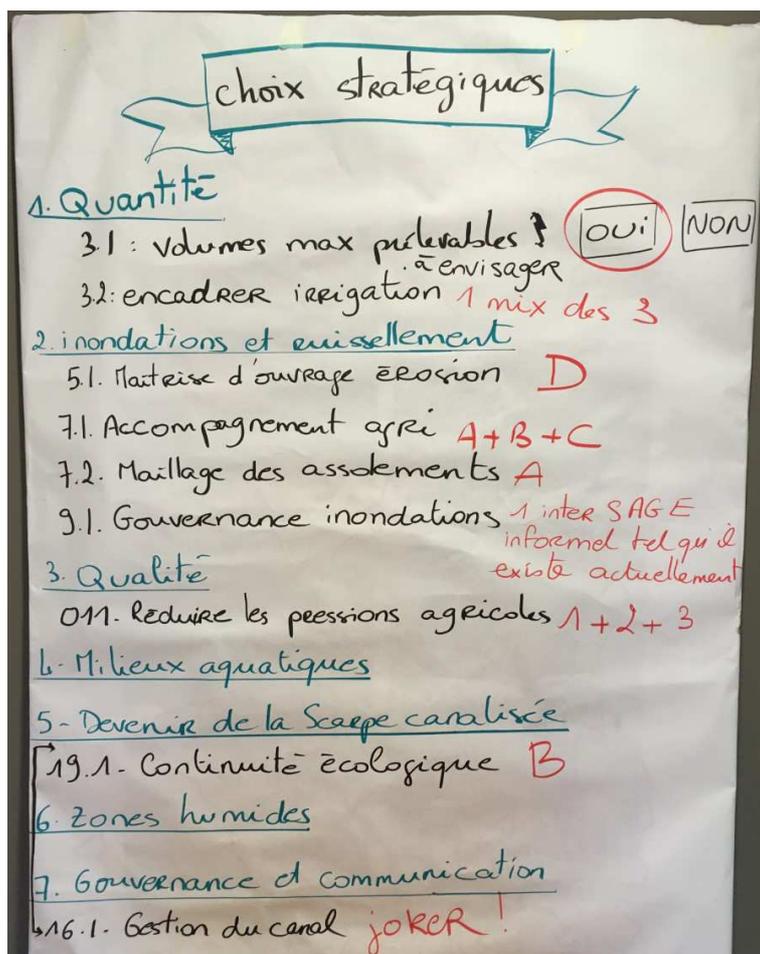
Ces réflexions sont conditionnées à la clarification de la gestion du canal (orientation 16).

Orientation 20 = Identifier et connaître les zones humides – consensuel, non rediscuté

Orientation 21 = Mettre en place une stratégie de sauvegarde et restauration des milieux humides – consensuel, non rediscuté

Orientation 22 = Activer le levier réglementaire du SAGE – consensuel, non rediscuté

Tableau de synthèse :



5. Calendrier

L'objectif est de rédiger la stratégie du SAGE en novembre/décembre et de la faire valider en CLE avant les élections municipales.

Prochaines réunions de CLE :

- Le mercredi 29 janvier 2020, 18h : présentation de la stratégie et de l'avis du panel citoyen. Vote de la stratégie (si possible)
- Le mercredi 4 mars 2020, 18h : présentation du rapport d'activité et 2^{ème} vote de la stratégie (si besoin)



Commission Locale de l'Eau

Le 5 novembre 2019



**Adoption du compte-rendu de la
réunion de CLE élargie du
2 octobre 2019**

Envoyé par mail le 23 octobre 2019



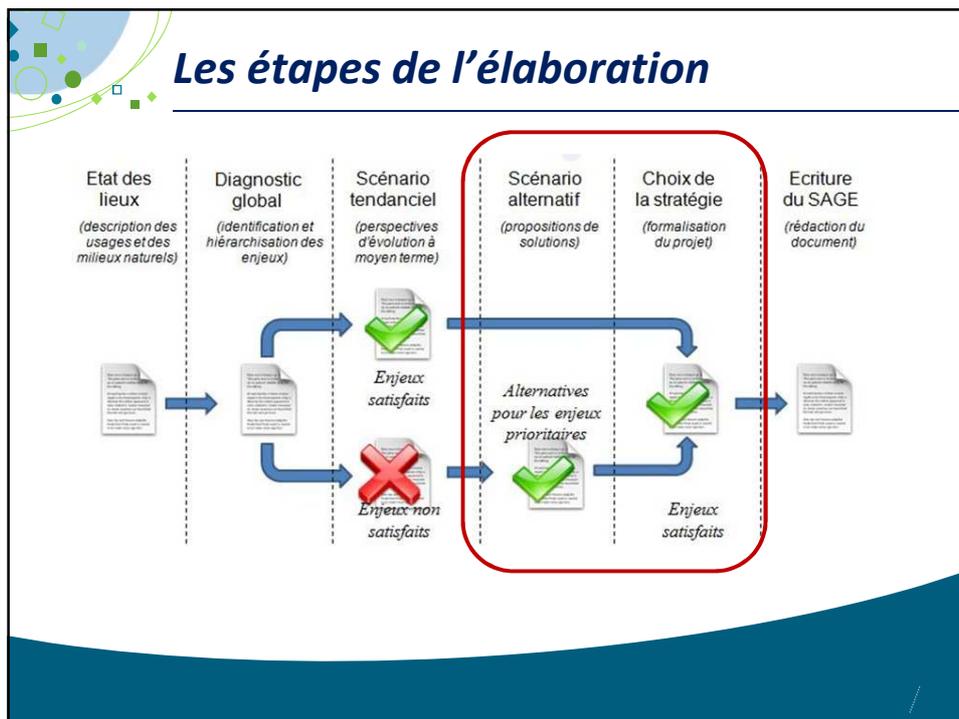
Ordre du jour

- 1 Validation des scénarios alternatifs
- 2 Présentation de l'analyse économique
- 3 Présentation de l'évaluation environnementale
- 4 Choix stratégiques



Scénarios alternatifs

Derniers échanges et validation



Les étapes de l'élaboration

Lors de la CLE élargie du 2 octobre :

- ✓ **Présentation et discussion** des différentes orientations et scénarios
- ✓ Vérification du caractère **consensuel** de certaines orientations
- ✓ **La CLE n'avait pas à se positionner formellement**

Objectifs de la CLE d'aujourd'hui :

- ✓ Valider les scénarios alternatifs
- ✓ Re discuter les scénarios **non consensuels**
- ✓ **Choisir** entre les différents scénarios pour se mettre d'accord sur la **stratégie du SAGE**
- ✓ Présenter l'analyse économique et l'analyse environnementale

➔ **Cela permettra de formaliser le consensus dans une première version de la stratégie du SAGE**



L'exercice des scénarios

 Les scénarios s'intéressent à **l'ensemble des enjeux du SAGE**

- ❖ Préservation de l'équilibre quantitatif
- ❖ Limitation des risques et des phénomènes de ruissellement
- ❖ Restauration de la qualité des eaux
- ❖ Préservation et restauration des milieux aquatiques
- ❖ Devenir de la Scarpe canalisée
- ❖ Préservation et restauration des milieux humides

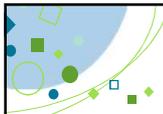
 Des **orientations stratégiques** répondent aux enjeux du SAGE, elles sont issues des travaux en commissions

 **Chiffrage** des coûts de l'ensemble des scénarios et analyse couts/ bénéfices



2. L'ambition environnementale





L'ambition environnementales

= Eléments quantifiables -> ce que l'on veut atteindre en termes d'état



Les objectifs de **bon état DCE**



Des objectifs de **qualité AEP** (eaux brutes et distribuées)



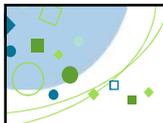
Un objectif **d'équilibre quantitatif de la nappe**



Un objectif de **non destruction des zones humides**



Un objectif de **restauration complète de la continuité écologique**



Y'a-t-il des points dont vous souhaitez rediscuter ?





2

Présentation de l'analyse économique



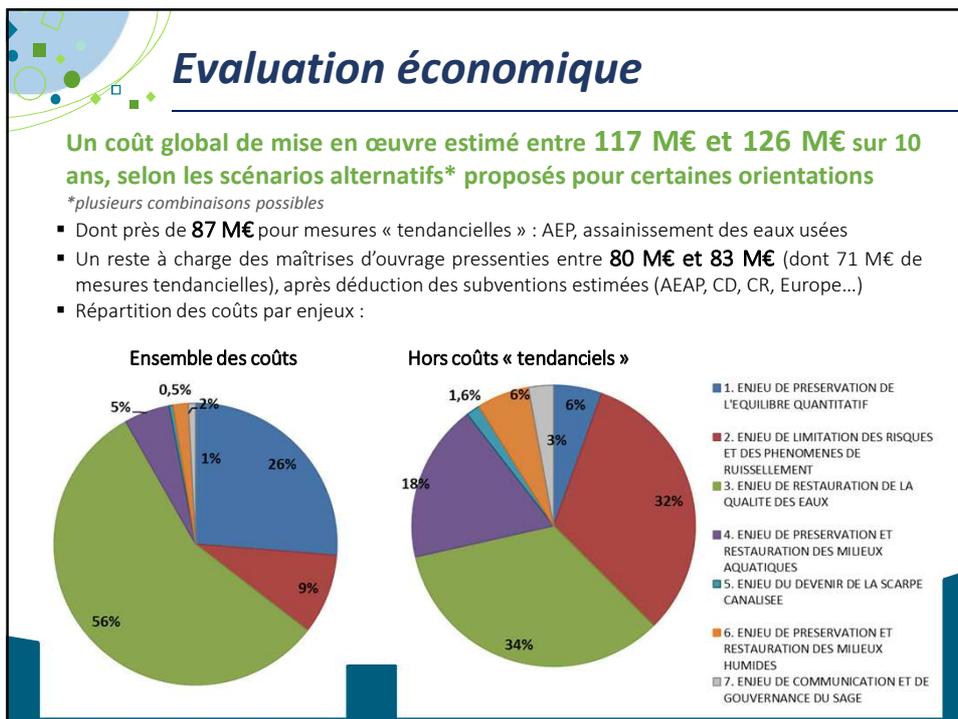
Evaluation économique

Evaluation des coûts de mise en œuvre des scénarios du SAGE

Objectif : éclairer les acteurs sur les implications financières des scénarios et les aider à apprécier les choix (faisabilité, acceptabilité)

Coûts estimés sur 10 ans

- **L'estimation des coûts porte sur :**
 - **Les coûts d'investissements** (études, travaux...)
 - **Les coûts de fonctionnement** et d'actions récurrentes (actions de conseil, travaux pluriannuels, suivi...)
 - **Les impacts économiques** liés à certaines actions (surcoûts indirects pour les activités ...)
- **Ces estimations ne constituent pas des budgets**
 - **Ordres de grandeurs** (si possibles références locales, sinon hypothèses de dimensionnement et de coûts unitaires) par thématiques et par maîtrise d'ouvrage pressentie (publique ou privée)
 - Estimation des **aides potentielles (Europe, Etat, AEAP, CD, CR...)** et de la part restant à charge des maîtres d'ouvrage



Evaluation économique

Bilan des moyens humains spécifiques estimés dans le cadre du chiffrage des coûts

Moyens humains estimés	ETP
Animation générale SAGE	1,3
Animation « irrigation »	0,3
Animation « érosion »	2,2
Animation « pollutions diffuses »	3
Animation « milieux aquatiques » (techniciens de rivière)	2
Animation « déracordement des eaux pluviales »	1

Evaluation économique

Appréciation des bénéfices et des avantages des scénarios du SAGE

Objectif : présenter des éléments financiers d'appréciation des avantages attendus du projet de SAGE

- **Bénéfices marchands** : impact positif de l'amélioration des ressources et milieux sur des activités économiques. Exemples : traitement moindre AEP, réduction curage...
- **Bénéfices non marchands** : valeur attribuée à l'amélioration des ressources et milieux qui n'est pas matérialisée par un usage économique :
 - Non usagers : valeur d'existence, valeur altruiste, valeur de lègue
 - Usagers : bien-être supplémentaire dans le cadre de la pratique d'une activité (promenade, kayak, pêche, etc.)
- **Analyse coûts bénéfices**
 - Comparaison des coûts de mise en œuvre de la stratégie avec les bénéfices attendus
 - Comparaison à une **large échelle temporelle** (60 ans) afin de comparer des coûts à supporter dès le départ avec des bénéfices qui apparaîtront plus progressivement (inertie de réponse des masses d'eau souterraines et superficielles aux actions engagées...)
 - Un niveau unique de bénéfices estimé correspondant au passage d'un état dégradé à un bon état des masses d'eau

Evaluation directe / activité économique

Evaluation indirecte (consentement à payer...)

Bénéfices non chiffrables à prendre en compte

Evaluation économique

Bénéfices estimés de la mise en œuvre des scénarios du SAGE

Type bénéf.	Bénéfices	Montant sur 60 ans (M€)
Bénéfices marchands	Moindre coût de traitement AEP	85
	Dépenses évitées achat eau en bouteille	1
	Coûts évités de gestion eaux pluviales	14
	Coûts évités de curage	3
	Hausse activité tourisme, loisirs	14
Bénéfices marchands Usage (« bien être »)	Pêche de loisir	6
	Kayak	7
	Promenade, randonnée	12
Bénéfices marchands Non usage (« patrimoine »)	Cours d'eau	5
	Nappes souterraines	48
Ensemble bénéfices « chiffrables »		196
+ bénéfices non chiffrables : santé publique, paysages, biodiversité, etc.		

Estimation des coûts à horizon 60 ans (coûts récurrents)

Montant global	250 à 260 M€
Dont mesures « tendanciels »	200 M€
Coût hors mesures « tendanciels »	50 M€ à 60 M€

Comparaison directe des coûts et des bénéfices à relativiser compte tenu des avantages non chiffrés et des coûts « tendanciels »



Des questions ?



3

**Présentation de l'évaluation
environnementale**



- ## Notes d'analyse
-
- Logos: sage Scarpe amont, Arras Communauté Urbaine, auddicé environnement
- Note d'analyse des scénarii alternatifs :
 - Analyser les effets probables de la mise en œuvre du SAGE (biodiversité, risques naturels et technologiques, cadre de vie, paysage, santé humaine (qualité de l'air et pollution des sols), changement climatique...)
 - Étudier tout effet antagoniste ;
 - Préciser les éventuelles incidences sur le réseau Natura 2000 ;
 - Proposer des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation le cas échéant.
- 20

Notes d'analyse

Analyse des **incidences potentielles** chaque disposition au regard de :

- Milieux naturels et biodiversité
- Ressources en eau
- Risques naturels (inondations, érosion) et technologiques
- Cadre de vie, architecture, tourisme et paysage
- Santé humaine (qualité de l'air et pollution des sols)
- Changement climatique
- Ressources énergétiques

+	Incidence prévisible positive
/	Absence d'incidence prévisible
?	Incidence potentiellement négative selon la rédaction à venir
-	Incidence prévisible négative

21

Notes d'analyse

Extrait de l'analyse

Mesures	Scénarios	Ressource en eau (quantité)	Qualité de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Qualité de l'air	Risques naturels	Paysages et patrimoine	Santé humaine	Énergie et climat
Enjeu de préservation de l'équilibre quantitatif									
Orientation 1 : Économiser et limiter les besoins en eau									
Mesure 1.1	unique	+	+	/	/	/	/	/	/
Mesure 1.2	unique	+	/	/	/	/	/	+	/
Orientation 2 = Améliorer les connaissances et le suivi									
Mesure 2.1	unique	+	+	/	/	/	/	/	/
Mesure 2.2	unique	+	+	+	/	/	/	+	/
Orientation 3 = Encadrer les prélèvements									
Mesure 3.1	unique	+	+	+	/	/	/	+	/
Mesure 3.2	A	+	+	+	/	/	/	/	/
Mesure 3.2	B	+	+	+	/	/	/	/	/
Mesure 3.2	C	?	/	?	/	+	?	/	?
Orientation 4 : Favoriser la recharge des nappes									
Mesure 4.2	unique	+	+	+	/	+	+	/	+

22

Zoom sur les mesures à question

Mesure 3.2 : Encadrer le développement de l'irrigation

Scénario C : Gestion collective des prélèvements et développement de l'irrigation notamment par le biais du stockage d'eau

- Incidences potentielles négatives ou incertaines :
 - Ressource en eau : moins bon rechargement de la nappe
 - Milieus naturels et biodiversité : perte de biodiversité selon l'implantation des retenues collinaires
 - Paysage : impact paysager potentiel
 - Climat : baisse du stockage carbone possible selon l'implantation
 - Contradiction avec l'orientation 4 : Favoriser la recharge des nappes

23

Zoom sur les mesures à question

Mesure 8.1 : Intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement

- Incidences potentielles négatives ou incertaines :
 - Qualité de l'eau : vigilance sur l'infiltration en voirie et parking
Risque de pollution lorsque la nappe est sub-affleurante

24

Zoom sur les mesures à question



Mesure 9.2 : identifier, restaurer et entretenir les zones naturelles d'expansion de crue

- Incidences potentielles négatives ou incertaines :
 - Paysage : impact paysager potentiel selon les aménagements prévus (à travers la création de merlons par exemple)

25



Zoom sur les mesures à question



Mesure 11.3 : Établir une stratégie foncière

- Incidences potentielles négatives ou incertaines :
 - Paysage : modification potentielle des perceptions paysagères selon les aménagements envisagés (boisements par exemple)

26



Zoom sur les mesures à question

Mesure 19.1 : Améliorer la continuité écologique sur la Scarpe canalisée

Scénario A : Pas de travaux de restauration de la continuité
(objectif de développement de la navigation)

- Comme tout développement d'activité humaine : risque d'incidences négatives
- Incidences potentielles négatives ou incertaines :
 - Qualité de l'eau : risque de pollution aux hydrocarbures (en attendant le 100% de bateaux électriques)
 - Milieus naturels et biodiversité : dérangement potentiel de la faune (espèces nicheuses...)
 - Qualité de l'air : risque de pollution de l'air (dioxyde de soufre, particules fines en attendant le 100% de bateaux électriques)
 - Énergie - Climat : émissions de gaz à effet de serre et consommations électriques

27

MERCI DE VOTRE ECOUTE

Nous restons à votre disposition

olivier.chopin@auddice.com

03 27 97 36 39

28



4

Choix stratégiques



Mesures consensuelles



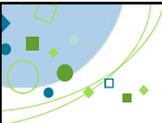
Orientation consensuelle, scénario unique proposé

Réintégrées telles quelles dans la stratégie ?



Mesures non consensuelles

 *Plusieurs scénarios proposés*



Enjeu 1. Préservation de l'équilibre quantitatif

 *Objectif A : Maintenir l'équilibre entre prélèvements et ressource sur le long terme dans un contexte de changement climatique*






Orientation 1 = Economiser et limiter les besoins en eau

- 1.1 Economiser l'eau pour tous les usages
- 1.2 Prendre en compte la disponibilité en eau dans la planification de l'aménagement du territoire

Orientation 2 = Améliorer les connaissances et le suivi

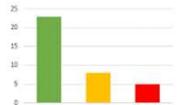
- 2.1 Suivre l'évolution des prélèvements
- 2.2 Améliorer les connaissances sur la ressource et les besoins



Orientation 3 = Encadrer les prélèvements

➔ **3.1 Définir des volumes maximum prélevables** 

Définition de volumes maximums prélevables « de sécurité » par usage (eau potable – irrigation – industrie) dans l'attente de données plus précises



Positionnement CLE élargie

Positionnement	Nombre de réponses
plutôt pour	22
intermédiaire	8
plutôt contre	5

Oui

Non



Orientation 3 = Encadrer les prélèvements

3.2 Encadrer le développement de l'irrigation

A

Scénario A : Sanctuariser les ressources en eau et recherche d'alternatives à l'irrigation

- ✓ Limiter au maximum les nouveaux prélèvements pour préserver la ressource
- ✓ Rechercher des systèmes de culture plus résilients à la sécheresse

B

Scénario B : Gestion collective des prélèvements et développement encadré de l'irrigation

- ✓ Mise en place d'un organisme unique de gestion collective (OUGC) et pilotage annuel des volumes
- ✓ Développement encadré de l'irrigation dans le respect des volumes prélevables

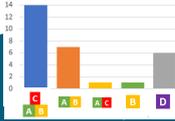
C

Scénario C : Gestion collective des prélèvements et développement de l'irrigation notamment par le biais du stockage d'eau

- ✓ Introduit la possibilité de construire des retenues de stockage hivernal de l'eau
- ✓ Conditionné à la construction d'un « projet de territoire de gestion quantitative »

D

Scénario D : Ne pas prévoir d'encadrer le développement de l'irrigation dans la stratégie



Positionnement CLE élargie




Orientation 4 = Favoriser la recharge des nappes

4.1 Favoriser la recharge des nappes

Enjeu 2. Limitation des risques (érosion, inondation) et des phénomènes de ruissellement



Objectif B : Prévenir les inondations fluviales en développant les solidarités amont-aval

Objectif C : Limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement urbain et non urbain sur l'ensemble du SAGE

Objectif D : Améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment en dé-raccordant l'existant



Orientation 5 = Economiser et limiter les besoins en eau



5.1 : Coordonner et animer les actions de lutte contre l'érosion

A

Scénario A : Actions coordonnées par les EPCI

- ✓ Se saisissent de la compétence, pour les études et les travaux

B

Scénario B : Actions coordonnées par la structure porteuse ET par les EPCI

- ✓ La structure porteuse se charge de la coordination et de la conduite des études, les EPCI des maîtrises d'ouvrage opérationnelles (volet travaux)

C

Scénario C : Actions coordonnées par la structure porteuse du SAGE

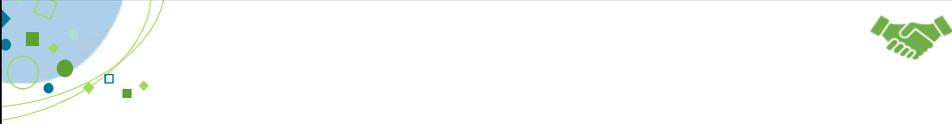
- ✓ Transfert de la compétence vers la structure porteuse du SAGE, gère le volet études et travaux

D

Scénario D : Une gouvernance à 3 niveaux : structure porteuse / EPCI / Commune

- ✓ Transfert de la compétence vers la structure porteuse du SAGE, gère le volet études et travaux





Orientation 6 = Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires

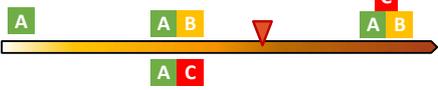
- 6.1 Pérenniser les éléments paysagers existant
- 6.2 Restaurer et entretenir les éléments linéaires



Orientation 7 = Améliorer les pratiques agronomiques

7.1 Accompagner les agriculteurs pour l'adaptation des pratiques en vue de limiter l'érosion

Quel niveau d'ambition ?



- A** **Scénario A : Accompagnement technique des exploitants**
 - ✓ Opérations de conseil sur l'adaptation des techniques agronomiques en vue d'améliorer la qualité des sols, favoriser l'infiltration et limiter les transferts. Guide technique, groupes techniques, groupements d'intérêt
- B** **Scénario B : Accompagnement financier des exploitants**
 - ✓ Créer une charte des bonnes pratiques avec en contrepartie rémunération des services rendus
- C** **Scénario C : Baux environnementaux sur les secteurs les plus sensibles**
 - ✓ Acquisition de parcelles par les collectivités, ensuite soumises à des baux environnementaux requérant des pratiques spécifiques



Positionnement CLE élargie

Orientation 7 = Améliorer les pratiques agronomiques

7.2 Favoriser le maillage des assolements

Quel niveau d'ambition ?

A Privilégier la concertation

B Activer le levier réglementaire sur les secteurs à risque

A **Scénario A : Travailler collectivement le maillage des assolements**

- ✓ Concertation entre agriculteurs à l'échelle d'une commune sur les assolements : éviter les cultures de printemps sur les secteurs les plus à risques et mailler les assolements (cultures hiver / cultures de printemps)

B **Scénario B : Encadrer les assolements sur des secteurs à risque** 

- ✓ Interdire la mise en culture de printemps de certaines parcelles jugées très sensibles car dans d'importants axes d'écoulement ou proches bourg
- ✓ Secteurs à délimiter dans le règlement du SAGE (carte) et compensations possibles

Positionnement CLE élargie **A**

Orientation 8 = Mieux gérer les eaux pluviales

8.1 Intégrer la gestion alternative des eaux pluviales dans l'aménagement

8.2 Dé-raccorder l'existant

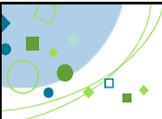




Orientation 9 = Gérer le risque inondation dans une logique inter-bassin
> Lien étude hydraulique en cours

 **9.1 Organiser la gouvernance du risque inondation**
A discuter entre acteurs et surtout élus, et à échelle supra-SAGE

- ✓ Rencontre entre techniciens et animateurs ? Création d'une commission inter-SAGE ? Structure à une échelle plus large ?



Orientation 9 = Gérer le risque inondation dans une logique inter-bassin

9.2 Identifier, restaurer et entretenir les zones naturelles d'expansion de crue
9.3 Sensibiliser à la culture du risque





Enjeu 3. Restauration de la qualité des eaux

 *Objectif E : Atteindre le bon état physico-chimique des eaux superficielles et reconquérir et sécuriser les eaux souterraines*

Objectif F : Améliorer les connaissances sur les contaminations par les micropolluants



Orientation 10 = Réduire les pressions liées à l'assainissement

10.1 Limiter les pressions de l'assainissement domestique collectif et non collectif

10.2 Limiter les pressions de l'assainissement industriel





Orientation 11 = Réduire les pressions diffuses agricoles

Quel niveau d'ambition ?

Quels moyens d'animation ?



1 **11.1 Accompagner les changements de pratiques agricoles**
Généraliser les itinéraires techniques permettant de limiter les pressions polluantes et d'améliorer la qualité des sols : des améliorations de pratique aux évolutions de système

2 **11.2 Accompagner et développer les filières**
Les modifications de systèmes de production doivent être soutenues par des filières adaptées

- ✓ Recherche de débouchés locaux, participation des collectivités locales (cantines, ...)
- ✓ Mise en place d'une animation filière
- ✓ Sensibilisation et association des entreprises agro-alimentaire

3 **11.3 Etablir une stratégie foncière**
 ✓ Acquisition de parcelles puis baux environnementaux




Orientation 11 = Réduire les pressions diffuses agricoles

11.4 Engager une opération ORQUE (reconquête de la qualité des eaux) sur les captages prioritaires

Orientation 12 = Amélioration des connaissances et communication

12.1 Connaître l'origine des polluants azotés

12.2 Assurer une veille scientifique sur des polluants préoccupants

12.3 Communiquer sur la qualité des eaux et les changements de pratique

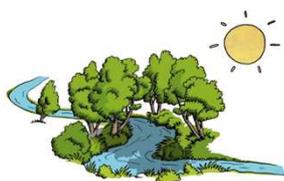


Enjeu 4. Préservation et restauration des milieux aquatiques



Objectif G : Restaurer la continuité écologique et les fonctionnalités des cours d'eau naturels

Objectif J : Concilier les différents usages liés aux milieux aquatiques



Orientation 13 = Poursuivre les actions de restauration des rivières

13.1 Restaurer et entretenir les rivières

13.2 Fixer des objectifs de rétablissement de la continuité écologique

Orientation 14 = Préserver les abords de cours d'eau

14.1 Sanctuariser les prairies en bords de cours d'eau et les zones de sources

14.2 Préserver les réseaux de fossé

14.3 Protéger les bords de cours d'eau par le biais des documents d'urbanisme

Orientation 15 = Amélioration et échanges des connaissances naturalistes

15.1 Enrichir les connaissances naturalistes

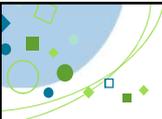


Enjeu 5. Devenir de la Scarpe canalisée

 *Objectif H : Accroître les fonctionnalités de la Scarpe canalisée et les connexions avec les étangs*
Objectif J : Concilier les différents usages liés aux milieux aquatiques



Positionnement CLE élargie **B**



Orientation 16 = Organiser la gestion du canal

 **16.1. Organiser la gestion du canal**

- A** Scénario A : Reprise de la gestion du canal par les collectivités
- B** Scénario B : Partage de la gestion et de l'entretien par les collectivités et VNF
- C** Scénario C : VNF reste gestionnaire du canal

Positionnement CLE élargie **B**



Orientation 17 = Un canal ensauvagé à préserver

17.1 Protéger la biodiversité du canal et renaturer là ou c'est possible

Orientation 18 = Encadrer les usages touristiques et récréatifs de la Scarpe

18.1 Encadrer les usages du canal

18.2 Etablir un schéma directeur de développement de la Scarpe canalisée



Orientation 19 = Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe

 **19.1 Améliorer la continuité écologique sur la Scarpe canalisée**

A Scénario A : Pas de travaux de restauration de la continuité

B Scénario B : Mise en place d'ouvrages améliorant le franchissement, couplée aux travaux d'aménagement hydro-électrique

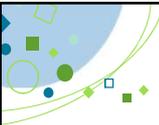
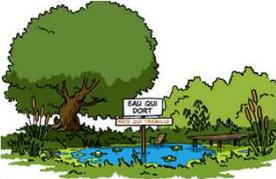
C Scénario C : Effacement de quelques écluses pour faciliter la continuité écologique – arrêt de la navigation sur le canal

Positionnement CLE élargie **B**



Enjeu 6. Préservation et restauration des zones humides

 *Objectif 1 : Identifier, préserver et restaurer les zones humides et leur biodiversité*



Orientation 20 = Identifier et connaître les zones humides

20.1 Identifier les zones humides

Orientation 21 = Mettre en place une stratégie de sauvegarde et restauration des milieux humides

21.1 Sauvegarder et restaurer les zones humides

Orientation 22 = Activer le levier réglementaire du SAGE

22.1 Empêcher les destructions des zones humides 





Enjeu 7. Gouvernance et communication

Orientation 23 = Etablir le plan de communication du SAGE



Orientation 24 = S'assurer de la bonne mise en œuvre du SAGE



24.1 Assurer les moyens d'animation nécessaires et impliquer les élus

Animation et coordination générale : 2 à 3 ETP

- Coordination SAGE : animation de la CLE, suivi des études, liens inter-SAGE, représentation de la CLE, lien avec les élus, coordination générale... ;
- Référent biodiversité : expertise et coordination des actions zones humides, science participative, sensibilisation, connaissances naturalistes ;
- Référent érosion : coordination des études et actions érosion (si scénario correspondant retenu).

Animation terrain : 1 à 4 ETP

- Suivi terrain érosion : accompagnent des communes dans la réalisation de travaux, suivi des travaux et entretien ;
- Animation agricole (1 ou 2 ETP) : coordination et développement des actions accompagnant les évolutions de pratiques et systèmes agricoles, communication ;
- Animation filières : développement de filières et débouchés, travail avec les agro-industries.

24.2 Suivre et évaluer le SAGE

Prochaines étapes

- 14 décembre :**
 - Production de l'avis citoyen
- 29 janvier, 18h :**
 - Présentation de l'avis citoyen
 - Validation des scénarios alternatifs
 - Examen de la stratégie
- 4 mars, 18h :**
 - Présentation du rapport d'activité (obligatoire)
 - Validation de la stratégie

A	Ce calendrier est très bien
B	C'est dense, mais il faut avancer, on fera l'effort
C	C'est trop dense, il faut lever le pied

Merci de votre patience

